

DECRET: N° 77/404 <sup>du 9/8/77</sup> /MJT-DSC.

portant nomination et affectation des  
Magistrats

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, CONSEIL DU MINISTRE.

- VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;  
VU l'acte n° 005 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais du Travail portant création du comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;  
VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature ;  
VU le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisé ;  
VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation Judiciaire et la compétence de Juridictions ;  
VU l'ensemble des textes portant nomination des Magistrats ;  
VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 relatif au statut de la Magistrature ;  
VU le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
Le Conseil Supérieur de la Magistrature entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Les Magistrats dont les noms suivent sont nommés aux différentes fonctions de la Magistrature (régularisation).

- MONGO-Angé Jean, Conseiller à la Cour d'Appel de Brazzaville ;
- OKOKO-EKABA Dédéonné, Conseiller à la C.A. de Brazzaville ;
- ZOALA Vincent Germain Président du Tribunal de grande Instance de Loubomo ;
- GOKOUBA-MOKE Jean François, Président du Tribunal de Grande Instance Owando ;
- MASSENGO Prosper, Juge Président d'Imphondo ;
- OMBANDZA-MENGA Mathieu, Juge Président de Ouesso ;
- ONDZIE Victor, Juge au Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;
- BARODINGO Mathieu, Juge au Tribunal de grande Instance de Brazzaville ;
- KOULOUGOU Delphin, Juge au Tribunal de grande Instance de Brazzaville ;
- LINVANI Elie, Juge au Tribunal de grande Instance de Brazzaville ;

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de possession des intéressés ; sera enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE  
DU PARTI, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL  
DES MINISTRES,  
Par le Président du Comité Militaire du Parti  
Chef de l'Etat

Fait à Brazzaville, le 9 Août 1977

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI,  
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN

Colonel Joachim YHOMBY-SPANED

COMMANDANT Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des finances